

Bessenay. Disons aussi que l'*ager* était divisé en *villæ* qui correspondent à peu près aux hameaux actuels, puis chaque *villa* comprenait un certain nombre de *curtili* (*curtilus*, *curtil*), c'est-à-dire une ferme, une exploitation rurale avec les bâtiments et les champs en dépendant. Les principales *villæ* de l'*ager bessenacensis* étaient : Sedziacum (Sudieu), *Crisciliacus* (le Crussilleux), *Noallicus* (Nilly), *Bibosch* (Bibost), *Longavilla* (?), *Luirciacus* (Lurcieux), *Brenacus* (Le Bernay), *Cliviacus* (? — où il y avait une chapelle), *Allavilla* (Hauteville ?) — On le voit, Nilly, qui dépend aujourd'hui de Brullioles, et Bibost, qui forme une commune distincte, faisaient partie de notre *ager* ; d'autres noms n'ont pu trouver leur équivalent actuel sur le territoire de notre commune.

Grâce à la libéralité et à la piété des habitants de Bessenay, l'abbaye de Savigny acquit bien d'autres domaines sur le territoire de cet *ager* ; nous les retrouverons quand nous traiterons des divers hameaux. Citons ici un contrat de prestaire de l'an 929 (12 septembre), au bénéfice du donateur Landry et de sa femme Arégie ; en 994, donation à Saint-Martin-de-Savigny, de la part de Durant et de Suadulfe, d'une maison qu'ils possèdent au bourg de Bessenay (anno primo Rodulfi regni) ; en l'an 1000 environ, Teudogrin donne à l'abbaye tous les biens qu'il possède dans l'*ager bessenacensis*. Le 15 juillet 1096 (?), Milon, sa femme Officie et ses fils donnent « à Dieu et à Saint-Martin-de-Savigny » la part qu'ils avaient dans l'église de Saint-Martin, à Bessenay, à quel titre ? Nous ferons remarquer que dans ces époques troublées, où les guerres étaient perpétuelles, la tranquillité nulle part, presque toutes les églises se mirent entre les mains de quelques seigneurs puissants qui acquéraient sur elles un véritable droit de propriété qu'ils pouvaient transmettre tout comme un autre. En 1789, il y avait encore